

FISCALITE SUR LE TRAVAIL : l'exception française ?

Comparaison dans 8 pays européens
Pour un couple avec 2 enfants
Pour un célibataire

Septembre 2014

METHODOLOGIE

Objectif

- Evaluer la pression fiscale reposant sur **un couple avec deux enfants** ou sur **un célibataire** dans 8 pays européens :
 - 3 tranches de revenus (annuel brut) étudiées : **50 000 €** (un peu plus de 2,5 SMIC), **100 000 €** et **1 million €**.
 - L'étude détaille pour chacune de ces tranches, la part du revenu net, de l'impôt sur le revenu, des cotisations salariales et patronales, ainsi que le coût global.
 - L'étude propose également une analyse du niveau de taxation sur les plus-values mobilières (actions) et immobilières (patrimoine immobilier).

Définitions :

- Revenu net : salaire brut dont sont déduits les charges sociales salariés et l'impôt sur le revenu
- Coût global : addition du revenu net et de tous les prélèvements (impôt sur le revenu, charges sociales salariés, charges sociales employeur)

A propos de BDO

Présent en France depuis 2007, BDO est le 5ème réseau mondial d'audit et de conseil : plus de 56 000 collaborateurs, présents dans 144 pays, mettent en œuvre des compétences pluridisciplinaires (finance, comptabilité, gestion des risques, systèmes d'information, développement durable...). En 2013, le chiffre d'affaires de BDO s'élève à 6,5 milliards de dollars US.

COMPARAISON DE LA PRESSION FISCALE

Couple avec 2 enfants
Salaire brut de 50 000 €

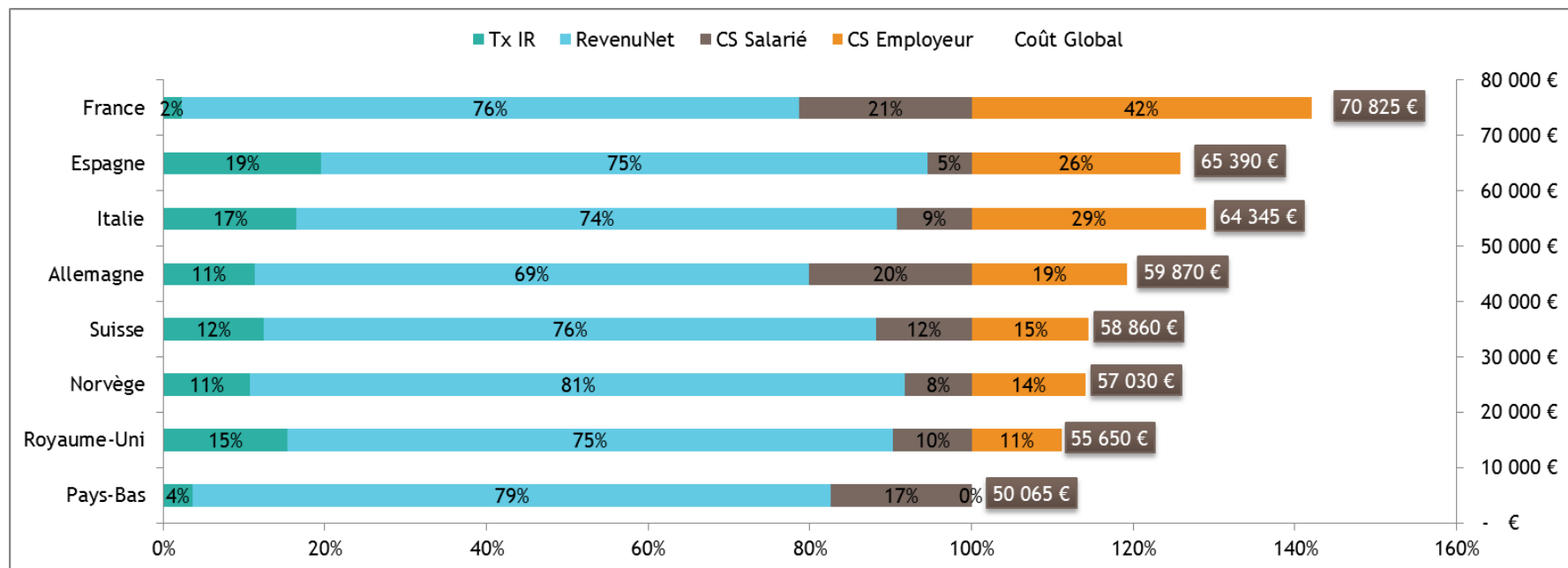
PRINCIPALES CONCLUSIONS

pour un couple avec 2 enfants

- **La France possède le taux de prélèvement le plus élevé d'Europe**
 - Pour chaque couple avec 2 enfants qui touche 35 000 € net (environ 2,5 SMIC), les prélèvements sont de 30 079 euros (impôt sur le revenu, cotisations salariales et patronales). C'est 16% de plus qu'en Allemagne, 17% de plus qu'en Italie, 27% de plus qu'en Espagne, **68%** de plus qu'en Suisse, **77%** de plus qu'en Grande Bretagne, **111%** de plus qu'en Norvège et **221%** qu'aux Pays-Bas.
 - Après CICE sur l'année 2013, ce prélèvement en France a baissé de 6% et après CICE sur 2014, il baisse de 10%. Mais même avec le CICE et de même pour les tranches de salaire supérieures, le taux de prélèvement sur le travail reste très supérieur au reste de l'Europe.
- **Les cotisations patronales creusent l'écart entre la France et l'Europe**
 - Les cotisations employeur sont bien supérieures à celles de nos voisins européens : elles représentent **42% du salaire brut** en France (pour un salaire brut de 50 000 €), contre 29% en Italie, 26% en Espagne, 19% en Allemagne, 15% en Suisse, 14% en Norvège, 11% en Grande-Bretagne et 0% aux Pays-Bas.
 - Après CICE sur l'année 2013, le taux de cotisations patronales est passé de 42% à 38% du salaire brut, et dès prise en compte du CICE sur 2014, ce taux baissera à 36%. Mais il restera bien supérieur à ceux de nos voisins européens.
- **Les impôts pris en charge par les ménages sont dans la moyenne européenne**
 - Pour un salaire brut similaire de 50 000 euros, un couple français obtient un revenu net dans la moyenne européenne : **76% du salaire brut**, contre 75% en Grande-Bretagne, 80% en Espagne, 74% en Italie. L'Allemagne est en dessous : 69%. Et seuls la Norvège et les Pays-Bas sont au dessus (ils perçoivent en net 81% et 79% du salaire brut).
 - Derrière des niveaux de revenu net similaires se cache une différence : en France, l'impôt sur le revenu est le plus faible comparativement aux 7 autres pays européens étudiés et les cotisations salariales sont très importantes (c'est l'inverse en Suisse, Grande-Bretagne, Italie, Espagne et Norvège).

Décomposition du coût global

Salaire brut 50 000 €



Le coût global (revenu net + prélèvements) en France est supérieur à ceux de nos voisins européens.

Parts des prélèvements (%)

Salaire brut 50 000 €

PAYS	Revenu Net	Coût Global	CS Employeur	CS Salarié	IR
Norvège	81%	114%	14%	8%	11%
Pays-Bas	79%	100%	0%	17%	4%
France	76%	142%	42%	21%	2%
Suisse	76%	118%	15%	12%	12%
Espagne	75%	131%	26%	5%	19%
UK	75%	111%	11%	10%	15%
Italie	74%	129%	29%	9%	17%
Allemagne	69%	120%	19%	20%	11%

En pourcentage

Taux d'impôts sur le revenu le plus bas

Taux de cotisations patronales le plus élevé

Coût global (revenu net + prélèvements) le plus élevé

Le **revenu net** dans les pays européens étudiés est globalement équivalent, les différences sont peu significatives (entre 75 et 80%) - seule l'Allemagne est un peu en retrait (69%).

Pour assurer ce niveau de revenu disponible, le **coût global (revenu net + prélèvements)** est particulièrement élevé en France.

Dans le détail, c'est notamment la **part des cotisations sociales employeurs** qui est en cause, largement plus élevée en France que partout ailleurs (42%) et quel que soit le salaire annuel brut, même pour les très hauts salaires (1M€). Aux Pays-Bas, il faut noter que si les cotisations employeur sont à 0% en général, certaines conventions collectives prévoient des cotisations employeur entre 10% et 15%.

Parts des prélèvements (€)

Salaire brut 50 000 €

Pays	Revenu Net	IR	CS Salarié	CS Employeur
Allemagne	34 265 €	5 650 €	10 085 €	9 635 €
Espagne	37 515 €	9 745 €	2 740 €	12 905 €
France avant CICE	38 195 €	1 120 €	10 685 €	21 020 €
France CICE 2013	38 195 €	1 120 €	10 685 €	19 000 €
France CICE 2014	38 195 €	1 120 €	10 685 €	18 000 €
Italie	37 145 €	8 260 €	4 595 €	14 490 €
Norvège	40 520 €	5 380 €	4 100 €	7 050 €
Pays-Bas	39 435 €	1 830 €	8 735 €	0 €
Suisse	37 890 €	6 220 €	5 890 €	7 250 €
UK	37 450 €	7 690 €	4 860 €	5 600 €

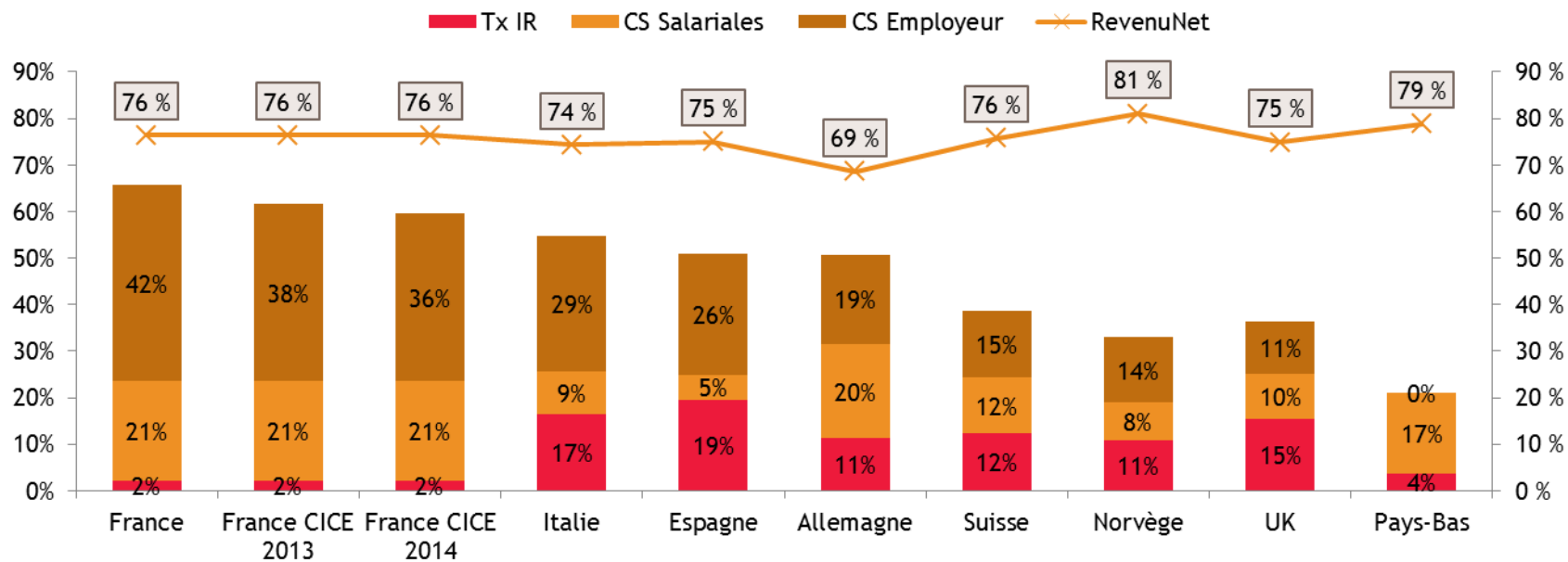
Impact limité du CICE : le montant des cotisations patronales reste très supérieure à la moyenne européenne

En euros

Pour les cotisations sociales salarié, la France a également le poids le plus important quel que soit le salaire annuel brut (à noter que les cotisations sociales salariales comprennent la CSG et la CRDS à hauteur de 8% ce qui explique cet écart).

Parts des prélèvements

Salaire brut 50 000 €



Après le CICE sur l'année 2013, le taux de cotisations patronales est passé de 42% à 38% du salaire brut, et dès prise en compte du CICE sur 2014, ce taux baisse à 36%. Mais il restera bien supérieur à ceux de nos voisins européens.

Parts des prélèvements

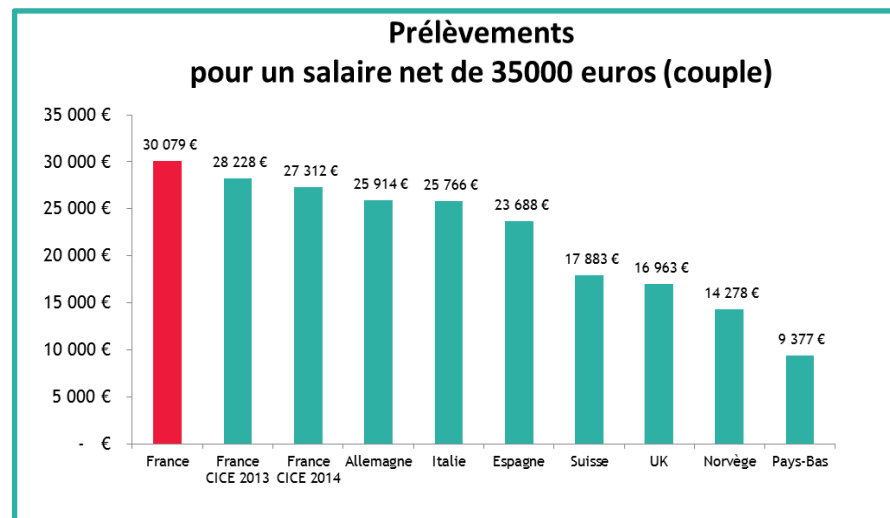
Pour un revenu net de 35 000 € (environ 2,5 SMIC)

En France le montant des prélèvements atteint 30 079 € (prélèvements incluant l'impôt sur le revenu + cotisations salariales et patronales).

Soit un taux de prélèvement supérieur de :

+16%	+17%	+27%	+68%	+77%	+111%	+221%
à	à	à	à	à	à	aux
l'Allemagne	l'Italie	l'Espagne	la Suisse	la G-B	la Norvège	Pays-Bas
25 914 €	25 766 €	23 688 €	17 883 €	16 963 €	14 278 €	9 377 €

Une différence qui s'explique essentiellement par un taux de cotisations patronales très élevé en France.

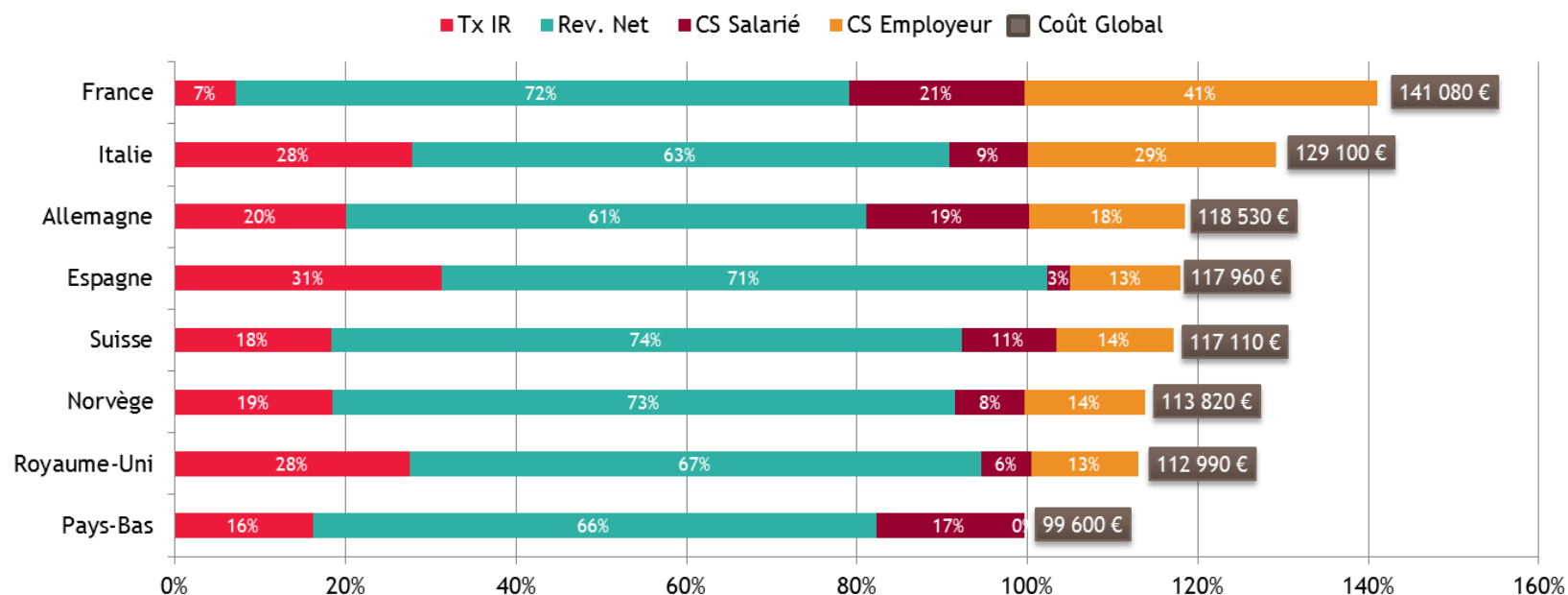


COMPARAISON DE LA PRESSION FISCALE

Couple avec 2 enfants
Salaire brut de 100 000 €
et de 1 million €

Décomposition du coût global

Salaire brut 100 000 €

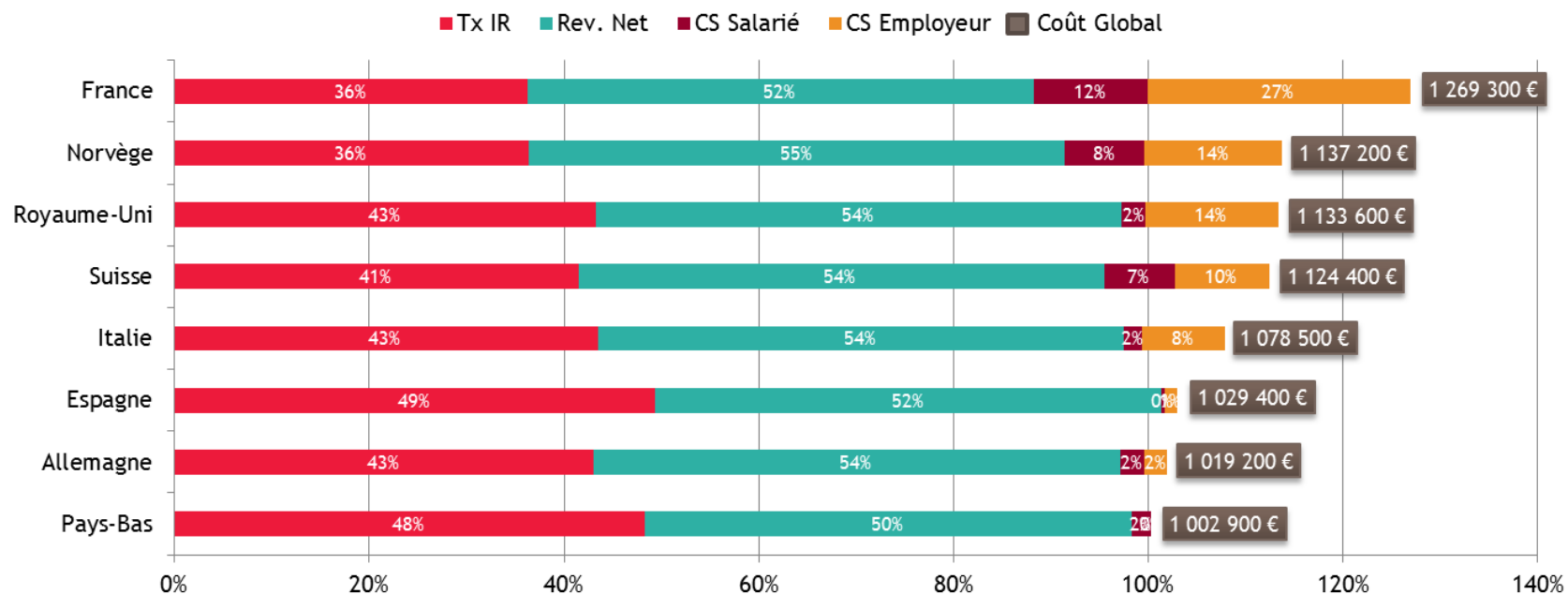


Même pour les salaires élevés, le coût global du travail en France est supérieur aux autres pays. Cette différence s'explique par des cotisations patronales très élevées.

La France a le taux d'imposition sur le revenu parmi les plus faibles en Europe .
Pour les salaires de 100 000 euros le taux est à 7% (le taux maximum est de 31% en Espagne).

Décomposition du coût global

Salaire brut 1 000 000 €



Pour les très hauts revenus également, le taux de prélèvement demeure supérieur en France, faisant monter le coût global. La France a le taux d'imposition sur le revenu parmi le plus faible parmi les 8 pays européens étudiés. Pour les salaires de 1M€ le taux est à 36% (le taux maximum est de 49% en Espagne). Encore une fois, ce sont les cotisations salariales et patronales qui expliquent que la France est en tête des prélèvements.

COMPARAISON DE LA PRESSION FISCALE

Célibataire

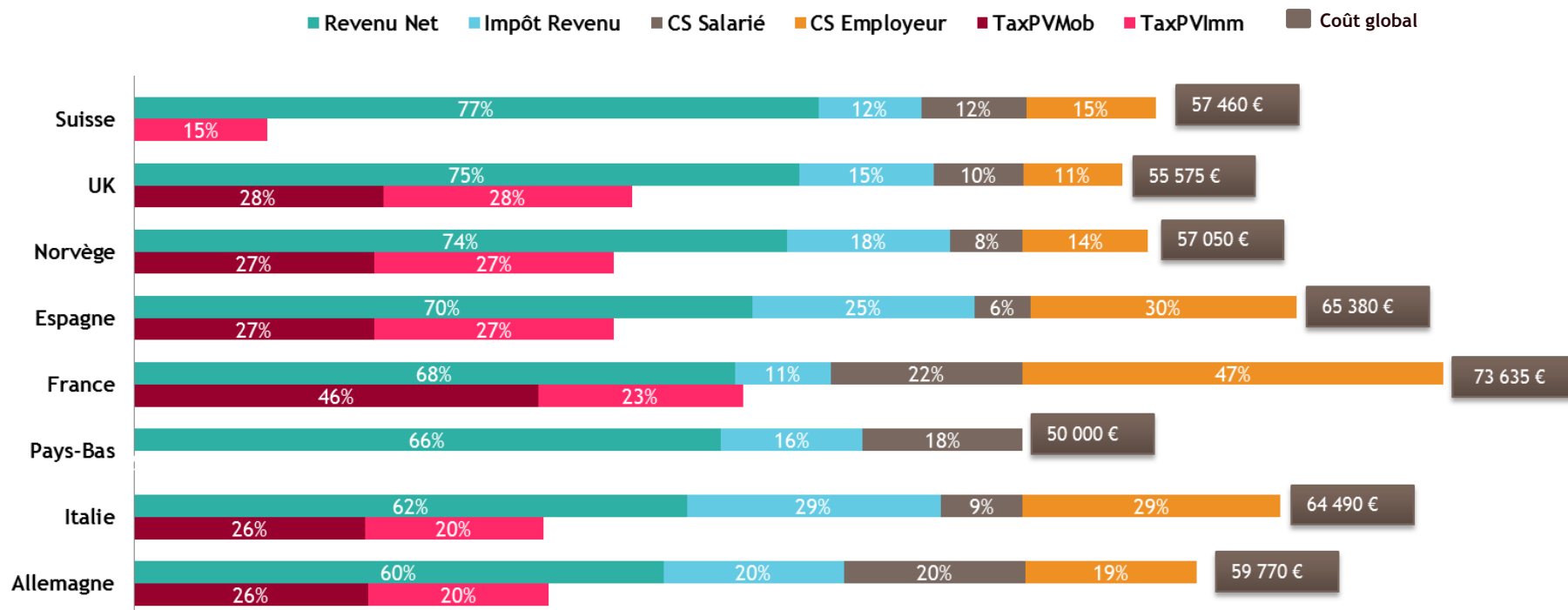
PRINCIPALES CONCLUSIONS

pour un célibataire

- Pour les célibataires aussi, la France possède le taux de prélèvement le plus élevé d'Europe :
 - Pour un célibataire qui touche 35 000 € net (environ 2,5 SMIC), les prélèvements sont de **41 215 euros** (impôt sur le revenu, cotisations salariales et patronales) en France. C'est **10%** de plus qu'en Italie, **17%** de plus qu'en Allemagne, **34%** de plus qu'en Espagne, **113%** de plus qu'en Norvège, **129%** de plus qu'aux Pays-Bas, **139%** de plus qu'en Suisse et **143%** de plus qu'en Grande Bretagne.
- Les cotisations patronales sont responsables de cet écart :
 - Les cotisations employeur sont bien supérieures à celles de nos voisins européens : elles sont dégressives de **47%** pour un salaire de **50 000 € brut** à **32%** pour un salaire de **1 000 000 € brut** contre respectivement **29%** et **8%** en Italie, **14%** et **9%** en Suisse, **11%** et **14%** en Grande-Bretagne. Quel que soit le niveau de revenus, elles sont de **30%** en Espagne, **19%** en Allemagne, **14%** en Norvège et **0%** aux Pays-Bas, où toutefois certaines conventions collectives peuvent prévoir une taxation à **10%**.

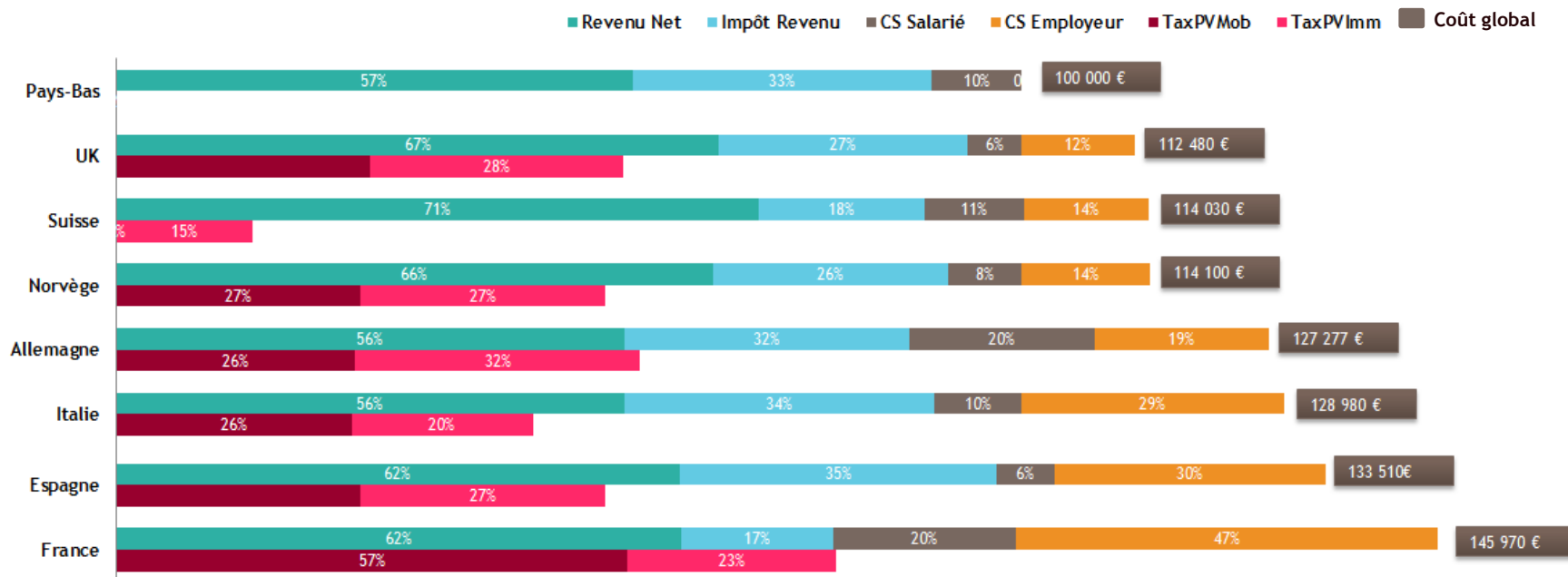
Décomposition du coût global

Célibataire - salaire brut 50 000 €



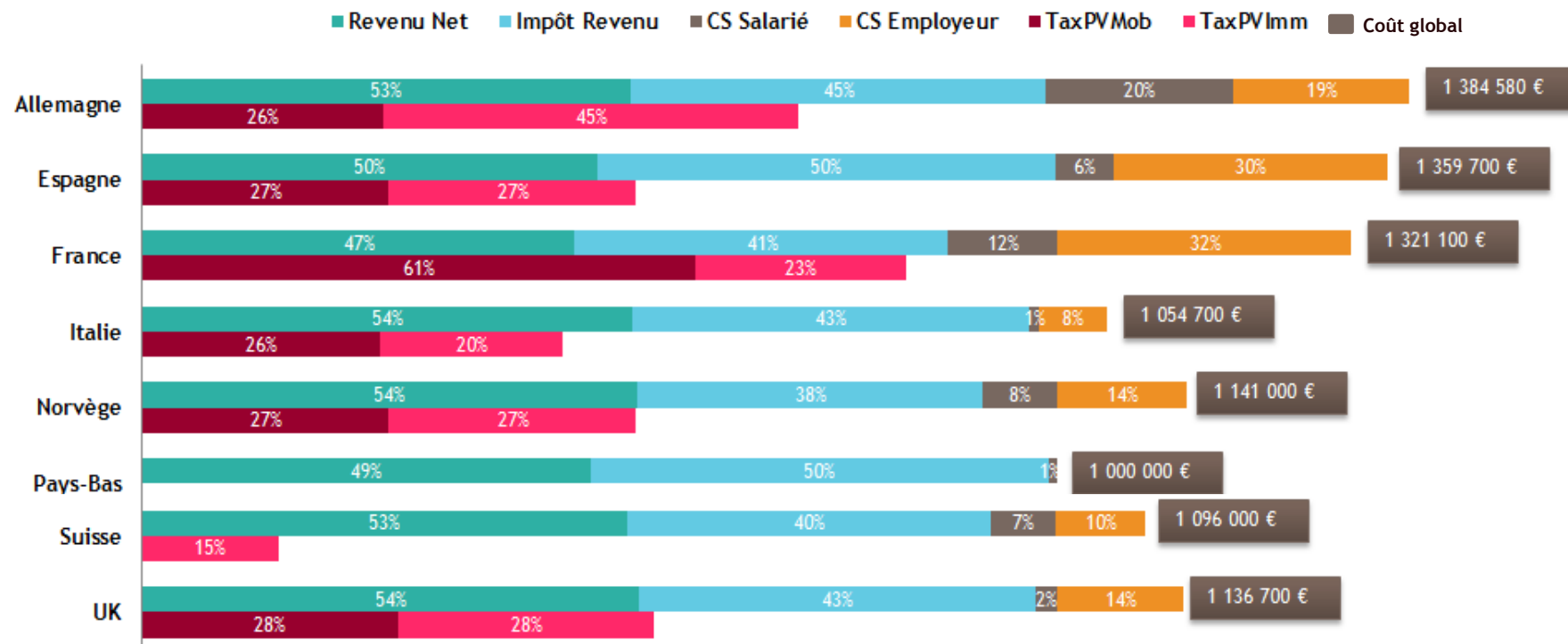
Décomposition du coût global

Célibataire - salaire brut 100 000 €

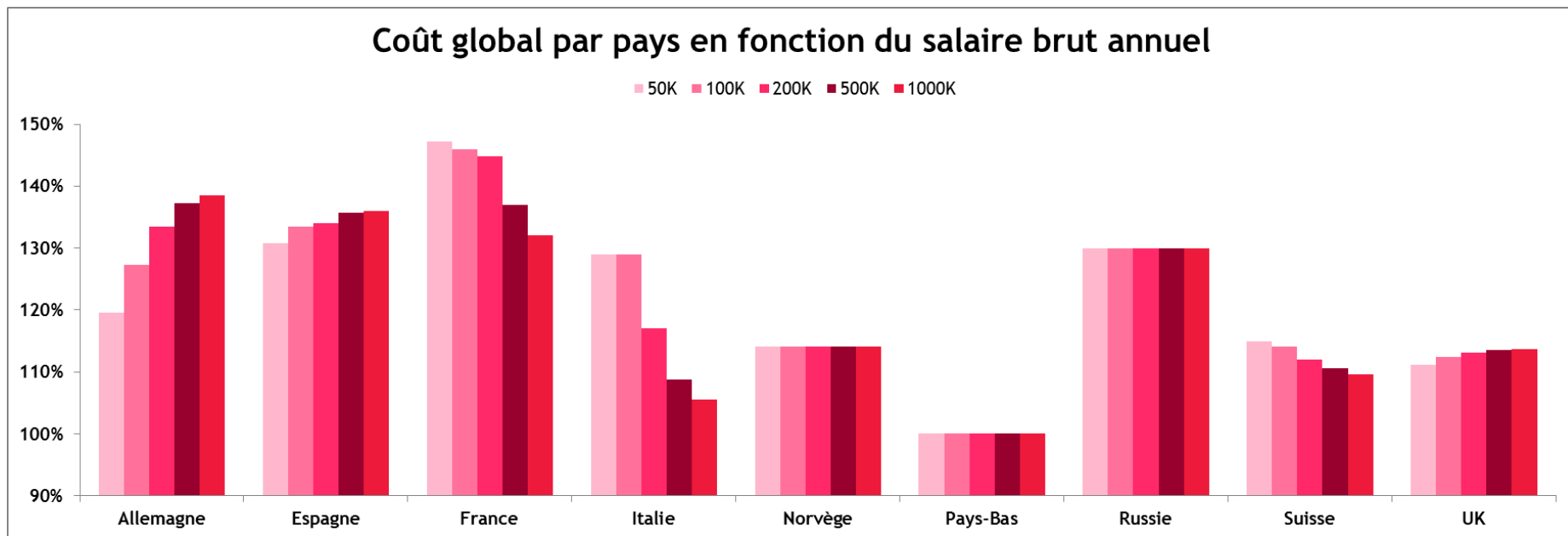


Décomposition du coût global

Célibataire - salaire brut 1 000 000 €



Coût global pour un célibataire



Coût global (revenu + impôt + cotisations) dégressif en France.

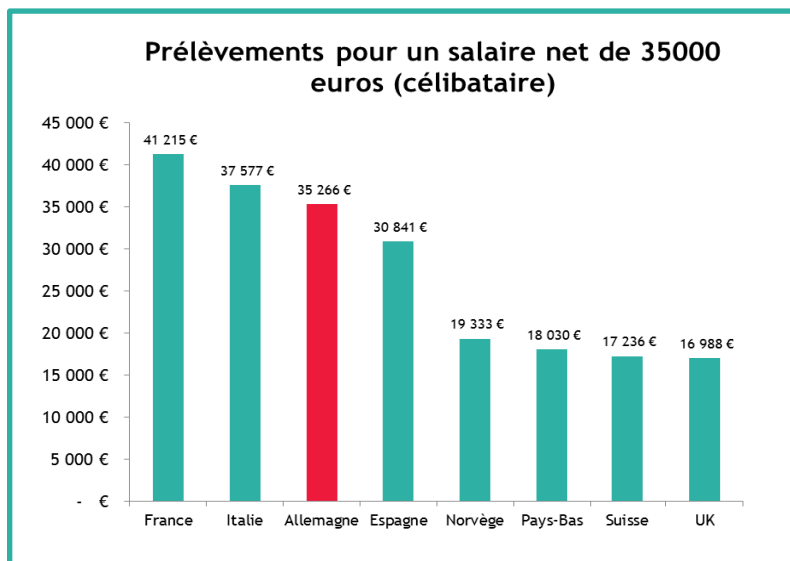
Parts des prélèvements

Pour un célibataire avec un revenu net de 35 000 € (environ 2,5 SMIC)

En France le montant des prélèvements atteint **41 215 €** (prélèvements incluant l'impôt sur le revenu + cotisations salariales et patronales). **Soit un taux de prélèvement supérieur de :**

+10%	+17%	+34%	+113%	+129%	+139%	+143%
à	à	à	à	aux	à	à
l'Italie	l'Allemagne	l'Espagne	la Norvège	Pays-Bas	la Suisse	la G-B
37 577 €	35 266 €	30 841 €	19 333 €	18 030 €	17 236 €	16 988 €

Une différence qui s'explique essentiellement par un taux de cotisations patronales très élevé en France.



COMPARAISON DE LA PRESSION FISCALE

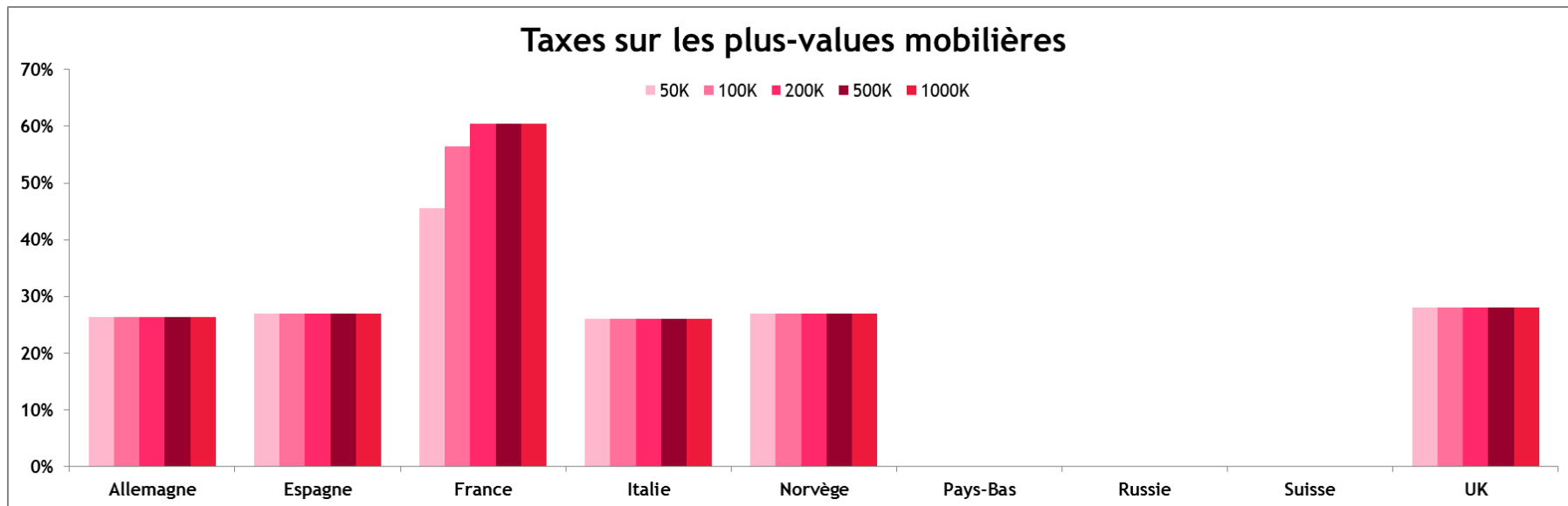
Analyse des plus-values mobilières et immobilières

Résultats incluant la Russie dans les pays étudiés

PRINCIPALES CONCLUSIONS

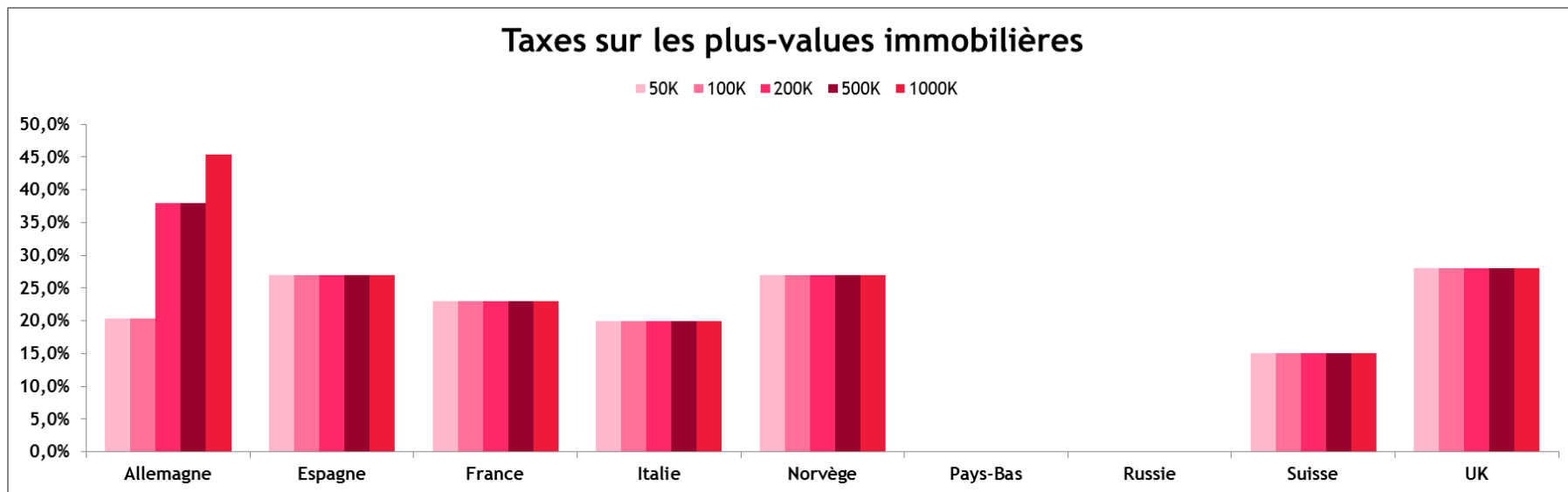
- Depuis la réforme de 2014, la fiscalité française sur les plus-values mobilières dépasse largement celle des autres pays européens :
 - En ce qui concerne la taxation sur les plus-values mobilières, elle sera en France de 46% pour un revenu net de 35 000 € et de 61% à partir de 110 000 €. En Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Norvège la taxation est fixée forfaitairement à 27% et à 0% pour la Suisse, Russie et Pays-Bas. La nouvelle fiscalité progressive mise en place en 2014 place la France dans une situation hors norme de ce point de vue.
- En revanche, la taxation des plus-values immobilières demeure dans la moyenne européenne :
 - En France, la taxation des plus-values immobilières, en moyenne de 23%, est plus modérée comparée à la Grande Bretagne, Norvège et Espagne où elle est de l'ordre de 28%. Cette taxation se situe entre 15 et 20% en Suisse, Allemagne et Italie et à 0% aux Pays-Bas et en Russie.

Plus-values mobilières



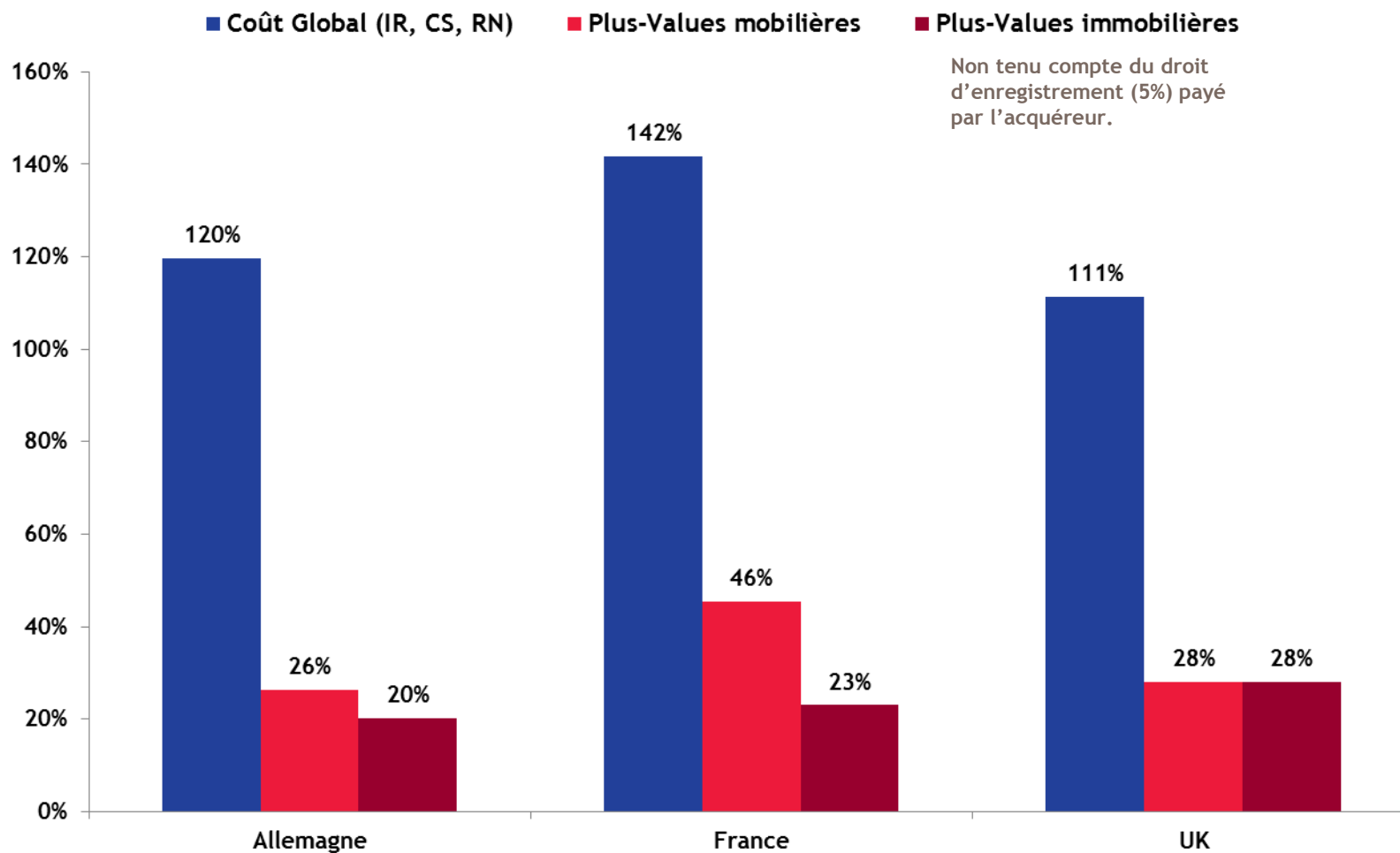
La France est « hors-norme » depuis la nouvelle fiscalité mise en place début 2014 : les plus-values mobilières sont taxées selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu alors qu'elles faisaient auparavant l'objet d'une taxation forfaitaire (24%). Dans les deux cas, elles sont aussi soumises aux prélèvements sociaux (15,5%).

Plus-values immobilières

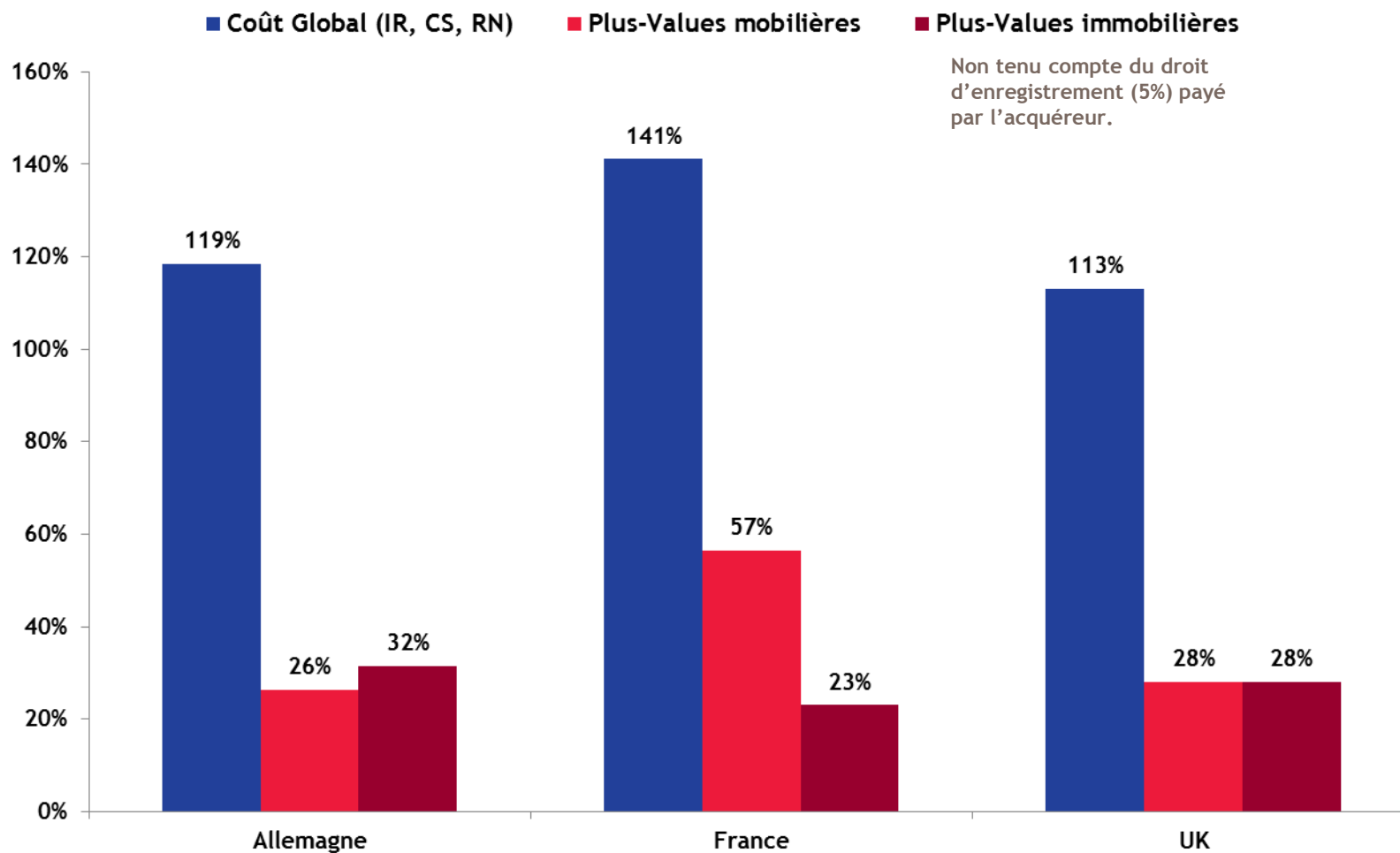


La France est dans la norme.
Cependant, il n'est pas tenu compte
du droit d'enregistrement (5%) qui
est payé par l'acquéreur.
Seule l'Allemagne applique une
fiscalité progressive.

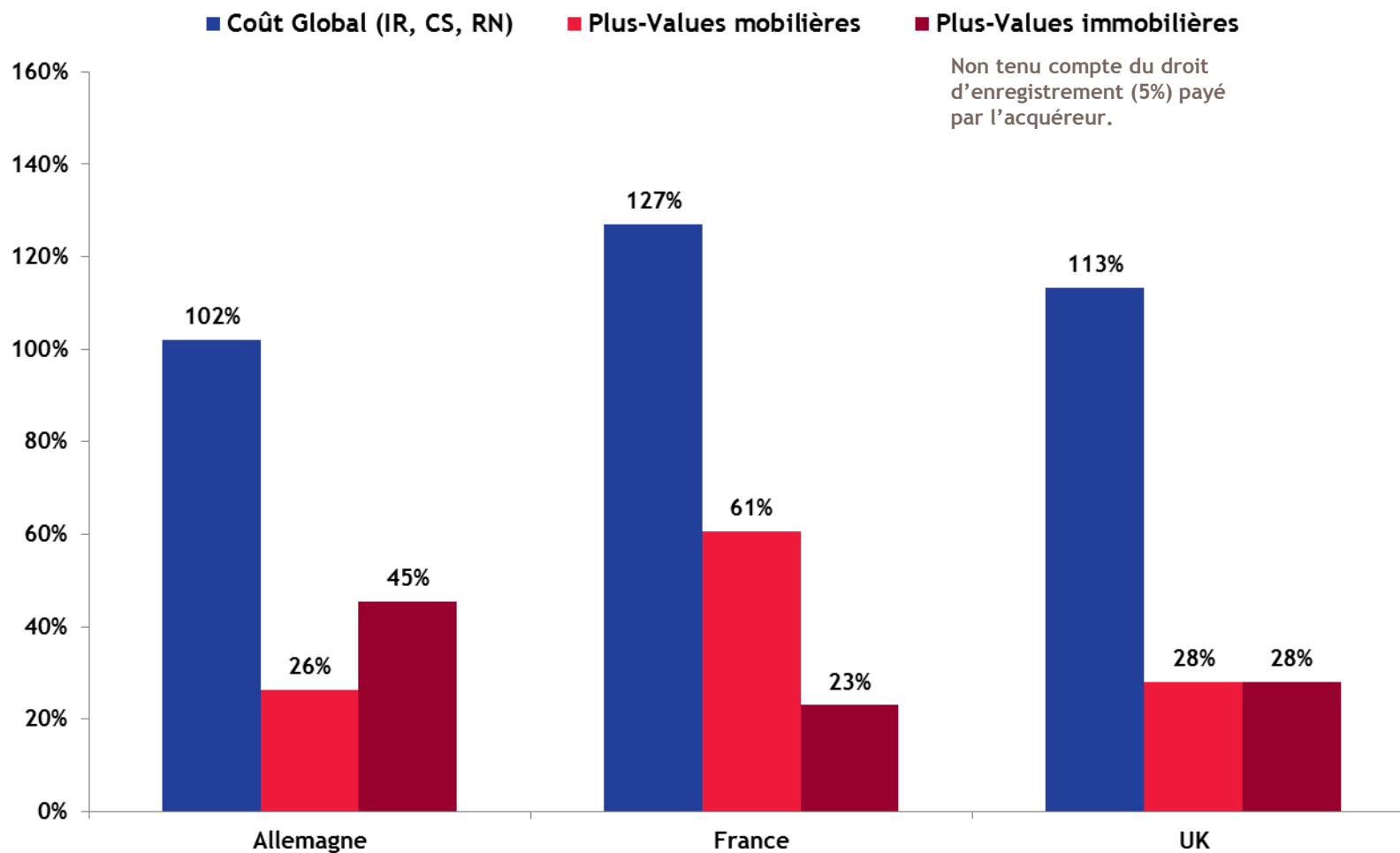
Synthèse Couple - Revenu 50 000 € brut annuel



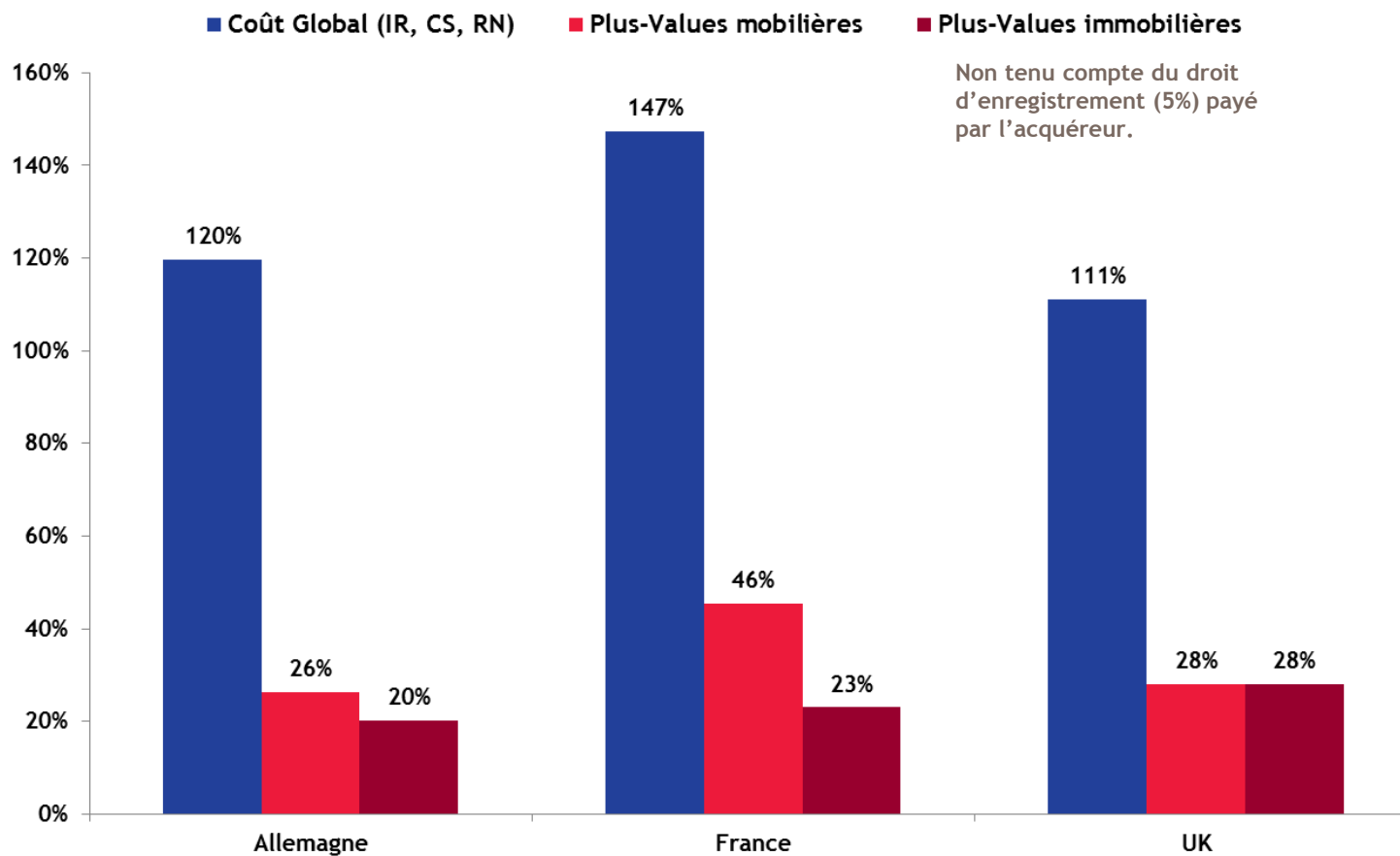
Synthèse Couple - Revenu 100 000 € brut annuel



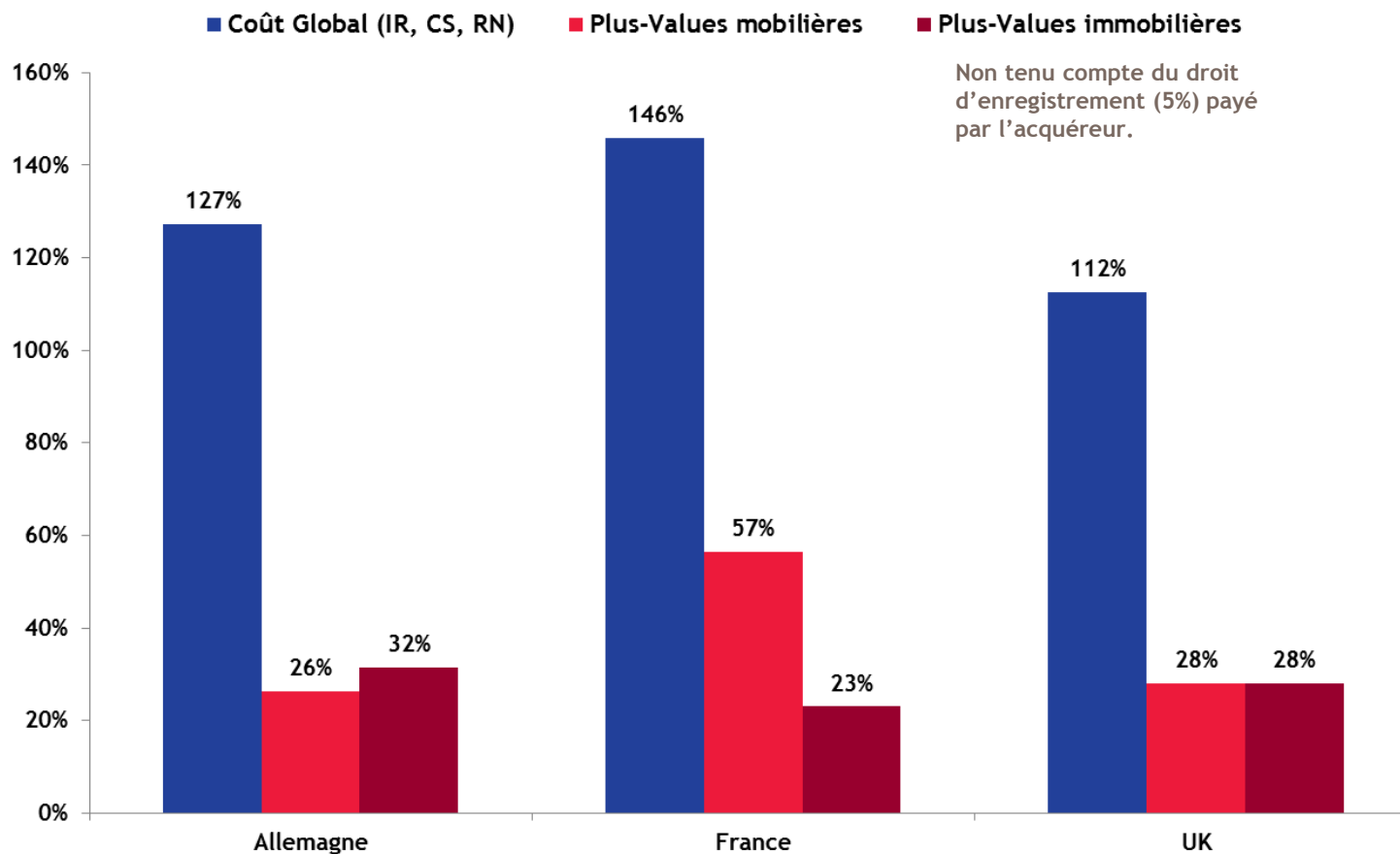
Synthèse Couple - Revenu 1 000 000 € brut annuel



Synthèse Célibataire - Revenu 50 000 € brut annuel



Synthèse Célibataire - Revenu 100 000 € brut annuel



Synthèse Célibataire - Revenu 1 000 000 € brut annuel

